

Bulletin municipal n°2



Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 !

Le recensement détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes ! La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs.

Un agent recenseur, a été recruté ! Il s'agit de Geneviève SACHOT, domiciliée sur la commune, elle vous remettra des questionnaires papier qu'elle viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Elle pourra également vous donner vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne si vous le pouvez !



N'hésitez pas à vous rapprocher des élus ou du secrétariat pour plus de renseignements !



Inauguration de la nouvelle mairie Extrait du discours du Maire de BELSENTES lors de l'inauguration.

« La place d'une mairie dans la vie de nos communes est importante. C'est un lieu où s'expriment la liberté (liberté d'opinion ou d'expression), l'égalité (chacun y est accueilli sans distinction) et la fraternité (lieu de partage). Cette mairie, habitants de Belsentes elle est nôtre. C'est notre maison commune qui doit permettre de nous rencontrer, d'échanger, d'imaginer, de proposer, de décider, Nous aurons ensemble à en faire bon usage, et elle vous sera toujours ouverte.

Cette nouvelle mairie offrira sans aucun doute de plus grandes possibilités fonctionnelles pour nos agents, et au bout du compte, notre objectif à travers ce bel outil, est d'améliorer encore le service rendu à nos habitants... ».

Vous pouvez retrouver l'intégralité du discours sur le site internet de la commune.



MOT DU MAIRE

« Cette première année de notre commune nouvelle de Belsentes a permis d'installer les bases de son fonctionnement futur grâce aux atouts de notre territoire et à la dynamique de ses habitants :

- Richesse du milieu associatif avec près de 15 associations qui proposent tout au long de l'année de multiples animations.
- Diversité des filières agricoles (élevage, petits fruits, maraîchage, châtaignes, plantes médicinales, miel...)
- L'artisanat et le commerce bien représentés avec 3 restaurants, 2 cafés, épiceries, de nombreux artisans ou entreprises de services, de bâtiment ou de travaux publics et forestiers
- Un milieu du tourisme entreprenant avec des hébergements de qualité (gîte d'étape, gîtes, campings, chambres d'hôtes...) et des équipements structurants tels que les Cabanes de Labrousse, les chemins de grande et petite randonnée, le chemin de Compostelle, la Dolce Via, un Pays et ses Arbres), le centre aquatique Eyrium...
- Enfin, une commune avec un patrimoine important : (école comptant 45 enfants, stade, salles des fêtes, salles des associations, nombreux logements locatifs...)

Tous ces atouts font l'attractivité de notre territoire, et notre ambition est de les préserver et de les conforter.

La vie d'une commune, c'est aussi la gestion au quotidien avec tous les aléas liés au matériel, à la communication et aux événements météorologiques. L'année 2019 a connu la sécheresse, les orages, les pluies, le vent et la neige ; ce qui a occasionné des difficultés importantes pour la majorité des habitants. Mais je dois souligner ici, même s'il y a eu des imperfections, la grande solidarité de la population. Solidarité avec de nombreux bénévoles et agriculteurs qui sont venus prêter main forte au personnel communal dans la gestion de ces événements. Grand merci à eux tous ! Comme le disait Albert Jacquard : « Désormais, la solidarité la plus nécessaire est celle de l'ensemble des habitants de la Terre ».

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis et vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux le samedi 4 janvier à 11h à la salle des fêtes de Saint Julien Labrousse. »

Le Maire,
Raymond FAYARD

Cérémonie des vœux 2020

Le Maire et le Conseil Municipal de Belsentes ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux qui aura lieu le Samedi 4 janvier 2020 à 11h à la salle des fêtes de Saint Julien Labrousse. Le verre de l'amitié et le buffet prolongeront cette rencontre.



ACTUALITES DE LA COMMUNE

Conseils municipaux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2019

Validation du projet : sécurisation aux abords de l'école

Après une réunion avec les services du département, un avant-projet a été fourni à la commune le 11 juillet 2019. Ce dernier comptait 10 préconisations dont neuf ont été retenues (dégagement de visibilité, sensibilisation des usagers, création d'une écluse devant l'école, aménagement des entrées d'agglomération, rétrécissement visuel de la largeur de la chaussée, zone 30, passage piétons).

En raison du coût élevé de la création d'un parking, sur le terrain communal situé entre la route du Cheylard et celle de Saint Agrève, pour désengorger le parking existant, cette option n'a pas été retenue (90 000 euros HT pour 6 places).

La démolition de l'ancien garage de l'instituteur (route de Saint-Agrève) pour améliorer la visibilité sera assurée par les employés communaux.

Les coûts d'objectifs sont fixés à 150 000 euros HT. La commission permanente du département a d'ores et déjà accordé 40 000 euros de subventions pour ce projet. La décision de la région est en attente et devrait atteindre 30% des coûts d'objectifs au minimum.

La question d'un radar pédagogique est évoquée et sera étudiée au regard des moyens alloués ou restants.

Déménagement des archives

Un travail de fond a été réalisé sur le reclassement des archives en vue du déménagement dans la nouvelle mairie. Il a permis la destruction de 30 mètres de documents. Le travail fait par Claudie ROTA, recrutée à cet effet, a été salué par les services des archives départementales. Ces dernières se sont rendues en mairie à la fin du mois de juillet afin de terminer certains reclassements plus complexes de pièces anciennes et fragiles qui seront conservées aux archives départementales, à Privas, mais resteront propriété de la commune.

Création d'emploi

Le contrat aidé de Camille SABATIER (faisant office d'ATSEM) se terminant au 30/10/2019, un CDD d'une durée de trois ans renouvelable à compter du 01/11/2019 lui sera proposé, à l'issue duquel elle pourra être éventuellement titularisée.

Suppression de délégation et élection d'un nouveau 1^{er} adjoint

Suite à l'arrêté pris par M. le maire en date du 29 juillet 2019, ayant retiré ses délégations au premier adjoint Mme Magali FOURET, l'avis du conseil est sollicité afin de se prononcer pour ou contre le maintien de Mme Magali FOURET dans la fonction de premier adjoint.

→ 10 voix contre ; 6 voix pour ; 1 vote nul. Mme Magali FOURET n'est pas maintenue dans ses fonctions de premier adjoint. *Elle reste maire déléguée de la commune historique de Saint-Julien-Labrousse.*

Le poste de premier adjoint étant vacant, il n'est pas nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint, et M. Christian CROS se présente à l'élection afin d'occuper la fonction de premier adjoint.

→ 13 voix pour ; 4 votes blancs. M. Christian CROS est élu premier adjoint de la commune de Belsentes.

Participation de l'école à l'éveil musical

Cette participation de la mairie existe depuis une dizaine d'années. Elle prend la forme d'une convention signée avec *Ardèche musique et danse* qui intervient à l'école à raison de quinze séances annuelles pour un coût de 1 200 euros pour la commune.

Reprise des baux ADIS - Emprunt

Après négociation, la société ADIS accepte de rétrocéder à la commune les baux qu'elle détient concernant quatre logements aux Nonières et deux logements à Saint-Julien-Labrousse, au prix de 48 000 € fixé par la commune. Le montant des frais d'actes notariés se porte à 2 000 €.

Ces logements en instance d'être acquis par la commune ainsi que deux autres logements de la commune historique de Saint-Julien-Labrousse devant être réhabilités, le montant des travaux a été estimé entre 400 000 € et 450 000 € HT.

Pour réaliser ces investissements, la commune va contracter un emprunt de 300 000 € à taux fixe sur vingt ans. *Des demandes de subventions pour 150 000 à 180 000 € pourront être déposées auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, du Conseil Régional, et du Conseil départemental.*

→ A l'unanimité, c'est la proposition de La Banque Postale, pour un taux d'intérêts de 0,83% (soit 16 341, 45 € annuels) et 300 € de frais de dossier, qui a été retenue.

ACTUALITES DE LA COMMUNE

Conseils municipaux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2019

Avancement des projets de subventions, travaux et demandes diverses

- Obtenues :
 - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : 11 290 € (6 000 € attendus)
 - Commission permanente du département : 40 000 € au titre de la sécurisation aux abords de l'école, 7 579 € au titre d'aides pour travaux d'isolation
 - Val'Eyrieux : validation d'un fonds de concours de 6 545 € pour l'étude de sécurisation au village de St Julien (50% du montant de l'étude). Financement des travaux d'assainissement sur la commune historique de Saint-Julien-Labrousse (les travaux débiteront en 2020 ; sur le coût total de 534 000 €, avec 70% de subvention de l'Agence de l'Eau.
 - 15 000€ de subvention DETR sur le siège de la commune nouvelle (25 % de l'estimation).
- En cours :
 - Siège de la Commune Nouvelle (région)
 - Travaux de sécurisation aux abords de l'école (région)
 - Demande renouvelée d'extension de ligne de ramassage scolaire

Mobilier vélo

Après demande de la municipalité, le département met à disposition de la commune des RACK à vélos pour un montant de 1300 €. Ces RACK seront installés prochainement par les agents.

Étude du projet photovoltaïque à la salle des fêtes de Saint-Julien-Labrousse

Précédemment, le conseil municipal avait évoqué l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des deux anciennes écoles (HLM Les Nonières et logements locatifs Saint Julien Labrousse) ainsi que sur le bâtiment de la salle des fêtes de Saint Julien Labrousse.

Pour les deux anciennes écoles, possibilité d'installation de 56 m² avec un coût de 16 000 * 2 soit 32 000 € avec un rendement annuel attendu de 1 600 € pour le bâtiment HLM et 1 800 € pour les logements locatifs St Julien Labrousse.

Pour la salle des fêtes, possibilité d'installation de 223 m² avec un coût de 40 600 € et un rendement annuel attendu de 5 500 €.

De telles installations demanderaient un traitement des toitures estimées à 8 000 € pour le bâtiment HLM et 8 500 € pour l'ancienne école de St Julien Labrousse.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention concernant le traitement des toitures.

Le conseil municipal décide également à l'unanimité la demande de subvention concernant l'installation des panneaux photovoltaïques et bloque ainsi le prix de rachat de l'électricité produite.

A noter, que les subventions éventuelles seraient de 15 % si la commune élaborait son projet individuellement et de 30 % si elle venait à s'associer avec une autre commune. Le conseil choisit donc de s'associer avec une autre commune et lance une recherche pour ce faire.

Litige – Logements salle des fêtes de Saint Julien Labrousse

Suite à des malfaçons lors des travaux de réhabilitation de ces logements il y a plusieurs années, un constat des dégâts a été effectué par un huissier et un référé d'expertise a été déposé auprès du tribunal administratif de Lyon.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour autoriser l'avocat à engager avec les interlocuteurs ayant été en charge des travaux une démarche transactionnelle. Le montant des travaux à effectuer se porte à 28 800 € HT, la perte de loyers à 18 000 € et le coût de l'expertise à 19 181, 82 € TTC.

Si aucun accord ne peut être conclu, M. le Maire demande à être habilité à effectuer une procédure au fond auprès du tribunal administratif de Lyon.

Une décision modificative du budget en date du 15 novembre 2019 a dû être adoptée afin de faire face aux dépenses de frais d'expertise.

ACTUALITES DE LA COMMUNE

Conseils municipaux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2019

Déclassement de chemins

TREZEN ET FIALY: Il est proposé le déclassement d'un chemin situé à Trézen, et d'un tronçon de chemin situé à Fialy, lieu-dit de la commune historique de Saint-Julien-Labrousse. Ces chemins non-circulant se situent entièrement dans une propriété privée.

⇒ Ces chemins seront cédés au prix de 15 centimes d'euros au mètre carré aux intéressés, qui supporteront également les coûts des actes notariés.

GRAND BOUVEYRON

Suite à la séance de conciliation auprès du tribunal des baux ruraux, le conseil accorde à l'unanimité l'autorisation de signature à M. FAYARD Raymond, Maire de Belsentes, afin de dénoncer le bail conclu avec l'EARL Les Bruyères.

La reprise des terrains sera effective au 1^{er} janvier 2020 après paiement des arriérés.

Taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement était déjà instaurée sur les deux communes historiques et les services de la DDT demandent une harmonisation sur le territoire de la nouvelle commune.

- Le conseil adopte à l'unanimité cette harmonisation et conserve le taux de 1,5 %

ONF

La forêt communale de 68 hectares bénéficie de la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Le prochain plan de gestion de l'Office National des Forêts couvre la période allant de 2019 à 2038.

→ Le conseil municipal valide le plan de gestion.

→ Le conseil municipal valide le programme proposé pour l'année 2020 (coupe de 5 000 m²).

Convention portage de repas à domicile

L'ADMR sollicite une participation forfaitaire au portage des repas sur le territoire de la commune de Belsentes. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette convention et donc sa participation.

Adressage

Certains lieux-dits étant similaires entre les communes historiques des Nonières et de Saint-Julien-Labrousse, le conseil municipal à la demande des services du cadastre décide de valider les changements suivants :

| <i>Ancien nom pour les deux communes</i> | <i>Nouveau nom pour les Nonières</i> | <i>Nouveau nom pour Saint-Julien-Labrousse</i> |
|--|---|--|
| <i>Place de l'église</i> | (Non occurrence, aucune habitation à cette adresse) | <i>Place de l'église</i> |
| <i>Chazalet</i> | <i>Chazalet le Bas</i> | <i>Chazalet</i> |
| <i>Le Village</i> | <i>Le Bourg</i> | <i>Le Village</i> |

Subventions diverses :

M. le Maire rappelle la précédente réunion avec l'ensemble des associations de la commune de Belsentes. La commune compte une dizaine d'associations aux quelles une subvention est accordée chaque année.

- Dans un souci d'harmonisation le conseil vote à l'unanimité une subvention de 120 € à chacune des associations.

- Psychologue scolaire : l'appel de cotisation de cette année s'élève à 138 €. Le conseil décide à l'unanimité d'accorder cette subvention.

- Commune du Teil : l'association des Maires a lancé un appel aux dons au bénéfice de la commune du Teil durement touchée par le tremblement de terre du 11 novembre. Le conseil, sensible au traumatisme de cette commune ardéchoise vote à l'unanimité un don de 400 €.

Pour plus de détails, l'ensemble des comptes rendus des différents conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la commune.

ACTUALITES DE LA COMMUNE

Présentation des agents



De gauche à droite : Hubert ARGAUD, agent technique, Nicole RANC, secrétaire, Léna ROSTAIND, secrétaire, Camille SABATIER, ATSEM et Frédéric NEBOUY, agent technique.

Cinq agents, comme un club en action pour des missions communales, œuvrent individuellement ou en binômes sur nos deux villages : Nicole et Léna jonglent à deux ou quatre mains avec documents papiers ou informatisés pour transmettre, répondre, calculer, classer et expliquer le langage administratif à nos administrés, Fred et Hubert manipulent l'eau, la terre et le feu, organisent le minéral et le végétal à mains nues ou avec une multitude d'outils et de machines, enfin, Camille s'attache à rendre agréables nos lieux de rencontres et évolue parmi nos plus petits comme une grande sœur attentive. L'union de nos deux villages permet ainsi une efficace synergie d'un personnel dévoué au plus grand nombre.

Nouveau sur les plateformes « Point d'apport volontaire » de Tri sélectif et ordures ménagères de la commune

- Aux Nonières : une colonne dédiée aux cartons d'emballage est mise en place ce mois de Décembre, corrigeant ainsi le problème de l'encombrement rapide du conteneur papiers (fibreux).

- Sur Saint Julien Labrousse c'est un conteneur TLC (Textiles, Linges, Chaussures) qui est mis à la disposition des habitants des deux villages, vous pouvez trouver toutes les informations concernant cette filière à l'adresse web :

<https://www.lafibredutri.fr>

Le tri des TLC, a des effets positifs sur l'environnement et apporte également des bénéfices économiques et sociétaux !



Même usés ils peuvent être valorisés. Juste démodés ou troués, tous mes articles peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition qu'ils soient déposés propres et secs. Les chaussures s'attachent par paire. Tout doit être placé dans un sac bien fermé.



Les articles déposés mouillés, même s'ils sont juste humides risquent de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure, rendant leur valorisation impossible.

Rappel : pour les déchets verts (dépôt, compost, horaires, lieux, villages) voir le site web de la commune (Tapez Belsentes puis dur le menu de la page d'accueil choisir la rubrique « Services »).

ASSOCIATIONS

Imaginons une fête pour Belsentes !

Parce que la fête invite à l'ouverture, au rapprochement et à l'amitié ; parce que toutes unions heureuses se concrétisent au rythme de la fête, l'idée est lancée, à vous Belsentaises et Belsentais, habitants à Saint-Julien-Labrousse et aux Nonières, en associations ou pas. Toutes les idées, toutes les structures, durables ou éphémères, pour cette journée à venir sont permises, pourvu qu'elles nous unissent dans ce même élan, celui d'être ensemble, pour cette 1^{ère} fête de Belsentes.

Une boîte à idées est mise à disposition à la mairie !

Le Club des Bruyères

Le Club des Bruyères et ses 23 adhérents se réunissent un mardi sur deux (cartes, jeux de sociétés, etc.... et un goûter).

Cette année nous avons organisé :

- Un repas
- Un loto qui a eu lieu le 17 février
- Un concert avec la Gamme dorée qui a eu lieu le 7 avril
- Une après-midi dansante avec le groupe folklorique « Lous Poutous » qui nous a enchanté
- Et l'anniversaire du Club qui fêtera ses 40 ans le 10 décembre prochain.

Pour 2020 nous avons programmé : un loto en février et un voyage. Les autres dates ne sont pas encore déterminées. Si des personnes de Belsentes désirent nous rejoindre, n'hésitez pas à joindre Germaine, la Présidente du Club, au 04 75 29 03 16.



**L'Ardetcho, l'ardetcho,
Merveillou paï
S'ias pas vi l'ardetcho
N'as dzamaï ren vi**

Atelier Patois

Un mardi par mois, une rencontre pour parler patois avec un thème par séance, a lieu à la salle située à l'étage du moulinage (salle des associations). Ouvert à tous. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre Germaine au 04 75 29 03 16.

L'Atelier Créatif

L'Atelier Créatif de Saint Ju' a repris ses activités avec l'art filaire et les décorations de Noël.

Les ateliers ont lieu le jeudi de 17h00 à 19h00 à la salle des associations située sous la mairie de Saint Julien Labrousse.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 06 43 13 73 68 (Isabelle) ou le 06 82 18 20 71 (Marie-Thérèse).



ASSOCIATIONS

Association Gym Détente

Depuis plus de 15 ans notre association vous met à disposition des cours de gymnastique douce. Ces cours se déroulent les mardis soir de 19h à 20h à la salle polyvalente des Nonières.

Notre association participe à l'organisation de la randonnée du 1^{er} Mai à Saint Julien Labrousse et s'engage chaque année pour le téléthon. Pour cette année, l'association a offert l'opportunité de venir participer à un cours le mardi 3 décembre 2019 à la salle des fêtes de Saint Julien Labrousse dont les bénéfices seront reversés au Téléthon.



Le bureau :

Présidente : ANTERION Isabelle - Trésorière : VALLON Séverine

Secrétaire : CHIROL Laurence

Cette année notre professeure qualifiée en pilates et gymnastique mais aussi coach thérapeutique Esther Collin nous propose des cours variés (cardio, renforcement musculaire etc...) adaptés à tous dans une ambiance dynamique et conviviale !

Pour plus de renseignements contactez Isabelle au 0668962438 ou sur anterion.isabelle@orange.fr



ACCA Les Nonières

Le bureau est composé de son président, M. BERTHIAUD Jérôme, de son secrétaire, M. TILET Ludovic, de son vice-président, M. CHABAL Luc, de son trésorier, M. ASTIER Pascal et de son chef d'Equipe, M. CHABAL Brice.

L'équipe des Nonières compte une quinzaine de chasseurs traquant uniquement le gros gibier tel que le sanglier et le chevreuil. L'association de chasse organise son traditionnel concours de pétanque chaque jeudi de l'ascension. Cette année fut d'ailleurs une année record car elle a inscrit plus de 100 doublettes sous un soleil radieux.

Elle se joint également à l'association des Amis des Nonières pour la fête du village ayant lieu le dernier week-end de juillet.

Fin août, elle propose à ses adhérents, leurs familles et villageois le repas d'avant saison.



Association Sportive Saint Julien (ASSJ) fondé en 1972.

Bureau :

- Président : Lionel ARGAUD - Vice-Président : Hugo ARGAUD
- Secrétaire : Isabelle ARGAUD - Vice-Secrétaire : Stéphanie ARGAUD
- Trésorier : Patrick TEYSSEIRE - Vice-Trésorier : Damien LAVENENT
- Correspondant : Lionel ARGAUD

Activités :

- Entraînement tous les vendredis de 18h à 20h au stade de St Julien. (De mi-août à fin mai)
- Matches les dimanches après-midi (voir calendrier officiel)
- Repas dansant(choucroute) pour 2020 certainement le 21/03.

ASSOCIATIONS

L'année 2019 du Club des Jeunes



En ce mois de Décembre, il est temps de vous faire un petit retour sur notre année 2019. Pour celle-ci, le Club des Jeunes comptait 24 membres, âgés de 15 ans à 31 ans, originaires pour la plupart de Belsentes mais aussi des communes voisines. Cette année, l'association était présidée par Charlie Avon, avec à ses côtés, Chloé Chareyre en tant que secrétaire, et Coralie Argaud au poste de trésorière.

Cette année a été rythmée par 2 manifestations. La première étant notre repas et bal du 25 Mai. Pour cette 7ème édition, ce sont 130 personnes qui sont venus partager un moment convivial autour de notre repas « Paleron de bœuf et criques ». Le bal qui a suivi a également été une grande réussite, car la buvette ainsi que la piste de danse n'ont pas désempilé jusqu'à tard dans la nuit.

Nous nous sommes ensuite retrouvés le 17 Août, lors de notre 2ème intervillage, qui s'est à nouveau déroulé au stade. Cette année 5 équipes étaient en compétition pour tenter de remporter la coupe, et détrôner l'équipe gagnante de la 1ère édition, à savoir Saint Julien « Junior » !

Les équipes d'Empurany, de Saint Martin de Valamas, du Cheylard, de Saint Julien Labrousse, et de Saint Agrève se sont donc affrontées toute l'après-midi sous un beau soleil, lors de nombreux jeux tels que le combat de joute, de Sumo, le taureau mécanique, le ventri-glisse, le baby-foot géant, la botte de foin, le lancer de



boules, sans oublier l'épreuve finale : Le parcours du combattant.

Après une lutte acharnée, c'est finalement l'équipe de Saint Martin de Valamas qui est arrivée à la 1ère place et qui a pu soulever la coupe en fin de journée !

La soirée s'est poursuivie avec un repas, où 180 personnes ont pu se régaler avec un délicieux cochon à la broche accompagné de ses légumes.

Cette journée conviviale, remplie de sourires, de jeux, de partage s'est évidemment terminée en musique avec, comme à notre habitude, un bal organisé par nos soins et animé par notre DJ, Mr Faure Corentin.

On tient à remercier les personnes qui sont présentes à chacun de nos événements, qui parfois même nous donne un coup de main, cela fait chaud au cœur de voir que nos efforts ne sont pas vains, et que grâce à tout cela notre petit village vit tout au long de l'année.

On vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et on se retrouve très vite en 2020 pour partager encore de belles soirées ! A très vite !

Le Club des Jeunes



ASSOCIATIONS

N'œuf de cœur

Historique :

Une grande partie de l'équipe dirigeante du club des jeunes de Saint Julien Labrousse a souhaité, il y a une vingtaine d'années poursuivre certaines de leurs activités (journal « les feuilles de Labrousse », omelette...). Ils ont tout d'abord repris la gestion du tennis et se sont appelés : tennis club et animations de village, avant de devenir « N'œuf de cœur ». Cette appellation étant parfaitement en lien avec les animations proposées par cette nouvelle association.

Activités :

Si la traditionnelle omelette du 1^{er} mai va avoir 30 ans l'an prochain, l'idée d'associer des randonnées à ce moment convivial perdure depuis 17 ans. L'organisation des randos des chanteurs de mai est bâtie autour de près de 70 bénévoles (avec les bénévoles de la gym de Belsentes) et la qualité des parcours et paysages a permis de développer cette manifestation qui a atteint le nombre de 1278 participants en 2019 (7 787 randonneurs sur les 10 dernières années malgré des météos souvent bien capricieuses...).



L'autre organisation de l'association est **le téléthon**. Nous avons pendant longtemps coorganisé cette manifestation avec des bénévoles du Cheylard et avec l'école de musique toujours présente.



Le téléthon 2019 a connu un nouvel élan sur nos communes, déjà très mobilisées depuis de nombreuses années. Les sommes récoltées au profit de l'AFM sont toujours parmi les plus hautes de notre territoire.

Sur Saint Julien Labrousse, 3 manifestations se sont succédées en une semaine. Les chorales du Cheylard et de Saint Martin de Valamas qui se sont produites le samedi 30 novembre avec le duo Enharmonie ont réuni

plus de 80 participants pour un bénéfice dépassant les 1000 euros. La « gym détente » de Belsentes qui avait programmé une séance sur la salle des fêtes le mardi 3 décembre a permis de faire découvrir et de démocratiser son activité avec, pour une première, une participation intéressante et encourageante pour cette association.

L'habituelle soirée repas/concerts de l'association N'œuf de cœur reste incontournable et a permis de servir 267 repas avec de plus en plus de produits locaux et une orientation respectueuse de l'environnement toujours plus présente. Les enfants et ados de l'école de musique du Cheylard se sont succédés sur scène avec un répertoire de qualité, sous le regard de leurs parents et d'un public admiratif. La soirée s'est poursuivie bien tard avec la forte présence du club des jeunes et une découverte d'une représentation rock/électro mêlant le son de D.Janf et l'image captivante sur écran géant. Le paint ball, après une année d'absence, a connu un véritable succès auprès des jeunes et moins jeunes et Stéphanie avait également innové avec la pêche aux canards et barbe à papa.

Sur les Nonières, ont été organisées de nombreuses ventes, selon le challenge, toujours plus haut... avec 1362 caillettes, dont la réputation n'est plus à faire, beaucoup de gâteaux et friandises (avec notamment les délicieux sablés confectionnés par les enfants de l'école), des soupes, toujours très appréciées des randonneurs venant du Cheylard, des objets et décorations fabriqués artisanalement ainsi que des plantes de petites mains vertes....

Une participation généreuse et solidaire dans un esprit convivial !

Bien sûr, rien de tout cela ne serait possible sans l'investissement sans faille de nombreux bénévoles avec des professionnels en boucherie, le stand snack en extérieur très prisé, les personnes à la vaisselle, au service, à la buvette intérieure ou au stand tri sélectif, à la vente de tombola et produits téléthon ou aux entrées.

Un téléthon une nouvelle fois à l'unisson ! Bravo à tous !

PAGE DETENTE

CHEZ NOUS

Cette page sera consacrée à nos lieux-dits labrousois et noniérois et à leur histoire. Monique et Daniel, attachés à l'étymologie et à l'histoire des lieux-dits, alimenteront régulièrement cette rubrique.

Une série d'ébauches permettra à chacun d'alimenter le souvenir.

Vos réactions, **vos** apports sont bienvenus.

Ils enrichiront les textes au fur et à mesure de la parution des bulletins.

Merci de communiquer : au 06 19 57 62 95 ; à monique.roznowski@orange.fr ; ou de laisser un message à Daniel Bancel ou en mairie.

N'oubliez pas de donner vos noms et coordonnées. Merci !

Prenons le train en Ardèche

Nous suivrons pour commencer le tracé ferroviaire de jadis, qui aujourd'hui se confond avec la Dolce Via à certains endroits .

Les Collanges, aux Nonières-Belsentes

Le mot signifie « lieu occupé par un cultivateur libre » - il provient du latin colonica.

Il s'agissait donc d'un fermier qui n'avait plus de comptes à rendre.

Aujourd'hui, c'est le lieu du barrage et des loisirs, comprenant l'Eyrium et les services environnants.

Dans les années 50, les gens remontaient à pied depuis la gare vers les hauteurs.

Il y avait très peu de véhicules encore sur les routes.

Un car s'arrêtait au café Bancel.

Monsieur Jouve avait un break. Monsieur Bard était maire.

Une voiture-épicerie proposait ses services, conduite par le père de Robert Bancel.

Deux ou trois fermes possédaient un véhicule jusqu'en début 60 : Félix à Cluac avait son car.

En 1976, à l'Albouret, Robert Bancel et l'équipe municipale font goudronner la route ;

Auparavant, il y avait eu nécessité de la faire classer départementale.

Pailhès ou Pailès, à Saint Julien Labrousse-Belsentes

"Pailhes" est une variante de pailler = grenier à paille ; le mot désignait aussi le possesseur du grenier.

Le foin était un fenassier, et le tas de paille était un pailler ;

Les gerbes récoltées formaient le gerbier.

Les gerbes étaient passées dans la batteuse ; il en sortait de la paille = le pailler.

Le train, le CFD, chemin de fer départemental, circulait sur des rails aujourd'hui en partie disparus,

Depuis la Voulte vers la gare du Cheylard ; il s'agit de l'actuelle Dolce Via ; il passait à Moins par exemple.

Il a toujours permis aux commerces, produits agricoles et industriels, de fournir les habitants de la vallée du Rhône.

L'ancienne usine Chomarat se trouvait le long de l'Eyrieux, près du barrage. Les agriculteurs de toute la vallée de l'Eyrieux s'étaient mis à couper les châtaigniers, déchiquetés et triturés pour produire du tanin à une entreprise de la Voulte (la Taze).

Ces châtaigniers étaient chargés sur le train, amenés par les chevaux sur les quais de la gare de Cherville, à Pailhès, au Cheylard, à Saint Prix, à St Sauveur de Montagut, à Dunières... et à Lamastre, en quantité.

A Saint Agrève, il n'y avait pas de châtaigniers, pas à cette altitude.

Un bistrot au bord de la route de Pailhès, permettait une pause et des rencontres bienvenues ; de même un bar-restaurant à Cherville, à l'emplacement du restaurant Perrier.

Les voies ferroviaires bifurquaient soit vers St Agrève, soit vers Lamastre et Tournon. Le tunnel sous les Nonières est un exemple des magnifiques éléments d'architecture créés lors du boom ferroviaire.

Le train touristique de Lamastre, qui a d'ailleurs fonctionné récemment lors du salon de l'artisanat, fait partie des sauvetages du passé que l'Office de Tourisme fait revivre en saison estivale.

A bientôt ... !

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription sur les listes électorales, pensez-y !

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Suite à la publication du décret paru ce 5 septembre 2019 au Journal officiel et fixant la date des prochaines élections municipales aux dimanches 15 mars et 22 mars 2020 rappelle que les listes électorales utilisées pour ce scrutin seront extraites du répertoire électoral unique (REU) tenu par l'Insee.

Issue des lois du 1er août 2016, ce nouveau système de gestion des listes électorales est entré en vigueur le 1er janvier 2019.

Pour l'électeur, le principal changement est la possibilité qui lui est donnée de s'inscrire plus tard sur les listes électorales les années d'élection. Avant, la date limite de dépôt d'une demande d'inscription était fixée au 31 décembre.

Depuis le 1er janvier 2019, les citoyens ont jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin pour effectuer une demande d'inscription en mairie. Cela nous ramène, pour les municipales 2020, au 7 février 2020.



Remerciement

Merci à tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce bulletin : Les membres de la commission communication, les associations et le secrétariat.



Horaires d'ouverture au public

| | Matin | Après midi | Permanence |
|----------|----------|-------------|------------------------|
| Lundi | 9h à 12h | Fermé | Saint Julien Labrousse |
| Mercredi | Fermé | 14h à 17h30 | Les Nonières |
| Jeudi | 9h à 12h | Fermé | Saint Julien Labrousse |
| Vendredi | 9h à 12h | Fermé | Les Nonières |

Contact

| Les Nonières | Saint Julien Labrousse |
|--|----------------------------|
| Téléphone : 04.27.61.34.11 | Téléphone : 04.75.29.06.48 |
| mairie@belsentes.fr www.belsentes.fr  @Belsentes | |

Pour rencontrer Monsieur le Maire : Merci de prendre rendez-vous.